



CONVOCATION DES ACTIONNAIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Les Actionnaires de MAGHREBAIL, Société Anonyme, au capital de 138.418.200,00 dirhams, registre de commerce numéro 31.611, sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se réunira le :

Lundi 30 AVRIL 2018, A 11 heures
au siège social de MAGHREBAIL
45, Boulevard Moulay Youssef – Casablanca

En vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Présentation des Rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux comptes;
- 2- Examen des Comptes de l'exercice 2017; Affectation des résultats ;
- 3- Quitus aux Administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2017 ;
- 4- Renouvellement de mandat d'un Administrateur ;
- 5- Fixation des jetons de présence ;
- 6- Questions diverses.

Pour participer à cette Assemblée, les actionnaires devront avoir été inscrits sur les registres de la société, ou justifier de l'immobilisation de leurs titres dans les caisses des établissements agréés, cinq jours au moins avant la réunion.

Les actionnaires réunissant les conditions exigées par la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes peuvent demander, au plus tard dans les dix jours qui suivent la publication de cet avis, l'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée.

Pour le Conseil d'Administration
Le Président

PROJET DE RESOLUTIONS

1ère Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture des Rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, et examiné les comptes sociaux du quarante et cinquième exercice de la société, approuve l'ensemble de ces documents dans leur intégralité et sans réserve.

2ème Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que le bénéfice net de l'exercice 2017 s'établit à 93.314.669,44 dirhams auquel s'ajoute le report à nouveau de 210.729.185,46 dirhams. Elle décide donc de les affecter selon la répartition suivante :

Dividendes (50 dh)	69.209.100,00
--------------------	---------------

Le solde de 234.834.754,89 dirhams étant reporté à nouveau. Le dividende de 50 dirhams par action, arrêté selon les règles statutaires et les propositions du conseil, sera mis en paiement à partir du 10 juillet 2018.

3ème Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et définitif aux Administrateurs en fonction au 31 décembre 2017 pour leur gestion au titre de l'exercice 2017.

4ème Résolution

Conformément aux dispositions de l'article 14 des statuts,

l'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du Conseil d'Administration du 22 mars 2018, renouvelle pour une durée de six ans le mandat de :

- Monsieur M'Fadel El HALAISSI
 Directeur Général de BMCE Bank of Africa en charge de la Banque Corporate

5ème Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport des commissaires aux comptes Fidaroc Garnt Thornton et KPMG, au titre de l'exercice 2017, sur les conventions réglementées, les approuve dans leur intégralité et sans réserve.

6ème Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe à 1.200.000,00 dirhams par an le montant des jetons de présence alloués au Conseil d'Administration, conformément à l'article 20 des statuts.

7ème Résolution

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour effectuer les formalités prévues par la loi.